

Décision Générale colonial

Décision n° 5 03 janvier 1952

n° 5 03

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 3 janvier 1952
Numéro JO n° 2 du 01/02/1952	Date du numéro 1 février 1952

TEXTE INTÉGRAL

Un passage de retour par anticipation pour la. Métropole est accordé à Mme Fouace, épouse d'un administrateur adjoint 4° échelon en service dans le Territoire. Une réquisition de passage par voie aérienne Djibouti-Paris et une réquisition par voie ferrée Paris-Cherbourg (Manche) seront délivrées à l'intéressée (groupe II).